COMMUNE DE VELENNES

# *Réunion du JEUDI 16 JANVIER 2020*

L'an deux mil vingt, le 16 janvier 2020 *à 19h30 l*es membres du conseil municipal de Velennes, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Mme Rolland Nathalie Maire

Nombre de membres en exercice : 11
Convocation du : 08 janvier 2020

Présents : 10
Absent : PEREIRA Agostinho (pouvoir à Mme Rolland)

Est élu(e) secrétaire de séance : M. CHASSANGRE Cyril

Lecture du compte rendu du 18 décembre 2019. **Adopté à l'unanimité**

**Mme ROLLAND, Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération pour l'acceptation de dons par la commune : Ajout accepté à l'unanimité.**

**366- décision budgétaire modificative**

La modification s'élève à 1016,81€ et correspond à un coût supplémentaire de charges salariales.

**Cette décision budgétaire modificative est acceptée à l'unanimité.**

**367- Point sur les travaux**

**Horloge de l'église** : les aiguilles ont été remplacées mais le moteur qui les entraine ne fonctionne plus. Le coût du remplacement s'élève à environ 1500€.
Le contrat de maintenance a été remis en place, après 2 ans d'inexistence.

**Toiture Mairie / Cantine** : En attendant la réfection totale de la toiture, une bâche a été mise en place dans un coin de la toiture afin d'éviter les fuites dans la salle des fêtes / cantine lors des pluies. Les travaux devraient commencer courant mars / avril.

**Chantier d'insertion bâtiment** : il a commencé le 2 janvier par l'ancienne école et se poursuivra par la salle des fêtes aux vacances de février pour revenir en mai pour le torchis du Presbytère.
2 équipes de 8 personnes travaillent sur le chantier. 1 équipe (lundi mardi) qui s'occupe du rez-de-chaussée et 1 le jeudi et vendredi qui s'occupe de l'étage. Ces personnes sont très motivées par ce projet et très impliquées. Seuls les matériaux sont à la charge de la commune.

Dans la première salle de classe au rez-de-chaussée, dès les premiers travaux, le mur en placo est tombé par plaques. Il était très humide. Le non-chauffage de cette école pendant des années en est peut être la cause.
Cette salle laisse apparaitre désormais un mur en brique qui sera laissé apparent.

MAIRIE DE VELENNES 60510

**Chaudière de l'ancienne école** : Le redémarrage de la chaudière le 2 janvier a été problématique. Sa vétusté pose la question d'un changement futur. Une réflexion est en cours.
**Invasion de mouches dans l'ancienne école** : Intervention d'un désinsectiseur (ECOLAB). Son intervention s'élève à 1008€. Une réflexion est en cours.

**Eclairage public** : Les nouvelles lampes à LED seront installées sur les poteaux bétons la 3ème semaine de janvier et sur les candélabres bleus la 3ème semaine de février.

**Route brulée à l'entrée du village** : 2 experts sont passés. Les travaux seront intégralement pris en charge par la partie adverse.

**368 – Chantier nature**

Pour faire suite à notre demande, la commune a été éligible au chantier nature. Celui-ci commencera en septembre 2020 et sera chargé de réhabiliter les tours du village et taillage des thuyas.

**369 – Délibération pour acceptation de dons par la commune**

Nous devons prendre une délibération afin que la commune puisse percevoir des dons.

**Cette délibération est acceptée à l'unanimité.**

Mme Rolland rappelle que l'aire de jeux pour enfants d'un montant de 9600€ TTC est financée par les subventions, par un don de M. Dassault, Député, et de M. Paccaud, Sénateur, et par des dons extérieurs.

L'aire de jeux coutera 0€ à la commune.

**370 - installation des plaques commémorative**

2 plaques commémoratives des guerres 1914 et 1939 étaient entreposées dans le grenier de l'ancienne école. Celles-ci seront installées dans le hall de la Mairie.
Une inauguration aura lieu lors de la cérémonie des vœux le 19 janvier.

**371-Point sur les vœux**

M. Dassault, Député, ne peut être présent et s'en excuse. M. Jullien Vice-Président de l'Agglomération du Beauvaisis sera présent ainsi que M. Paccaud, Sénateur.

**Questions diverses**

A la demande de SE60 les 3 arbres route de Hénu seront coupés par des conseillers municipaux et des volontaires le 25 janvier. 1 arbre Grande Rue (près de la mare) sera élagué aussi.
Il est rappelé que les propriétaires qui ont des arbres qui obstruent les candélabres et/ou qui nuisent à la sécurité routière doivent élaguer leurs arbres et/ou prendre les mesures qui s'imposent pour répondre aux exigences de sécurité.

Les décorations de Noël à la Mairie seront enlevées le 20 janvier.

MAIRIE DE VELENNES 60510

Le portail de la déchetterie a été volé.

Une commission électorale aura lieu le 22 janvier.

Une nouvelle étude pour la subvention de la toiture a été faite auprès des services de l'Etat. Nous attendons le retour.

Un léger réglage du portail du Presbytère va être effectué par M. Havard.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.**

MAIRIE DE VELENNES
60510